

Mémoire présenté à la  
Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées  
aux différences culturelles

par

Francine Laurier

Saint-Bruno-de-Montarville  
26 septembre 2007

Messieurs Gérard Bouchard et Charles Taylor,  
Co-présidents de la Commission de consultation.

Messieurs,

Permettez-moi de me présenter. Citoyenne retraitée, je crois nécessaire de joindre ma voix aux nombreux avis exprimés depuis le début des travaux de la Commission. Le silence n'est pas de mise dans les circonstances.

J'ai travaillé pendant 32 ans auprès des jeunes comme conseillère d'orientation. Ma famille et mes éducatrices m'ont transmis des valeurs chrétiennes que je fais encore miennes, soit le respect d'autrui, la justice, la liberté, la fraternité, le partage.

La Révolution Tranquille a marqué le début de grands bouleversements dans notre société québécoise. Nous avons pris conscience de notre valeur comme peuple et nous avons commencé à nous faire respecter dans nos différences. Nous avons pris les moyens légaux pour assurer notre survie. Nous avons modifié nos rapports avec la religion de nos ancêtres.

J'espère que les recommandations, suite à cette consultation sur les accommodements raisonnables, donneront des solutions à nos dirigeants politiques pour que nous puissions garder notre identité québécoise, assurer l'égalité entre les hommes et toutes les femmes, établir que le Québec est une société laïque et par conséquent mettre des balises strictes aux accommodements exigés par les diverses religions. Ce mémoire n'aborde pas les différentes problématiques reliées à la vaste question de l'immigration au Québec puisque, à mon sens, le mandat est orienté vers l'étude des pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles.

## I

Québécois, qui sommes-nous vraiment? Quelle est notre véritable identité? Quelles sont nos valeurs communes?

Notre valeur première qui nous distingue sur le continent nord-américain est d'abord, à mon avis, la langue française. Nous devrions vouloir la parler, l'entendre parler par tous les nouveaux arrivants et travailler à ce qu'elle soit mieux parlée et écrite.

La liberté de parole, de pensée et d'action est aussi une valeur non négociable pour les québécois. Cette liberté inclut la liberté de pratiquer ou non une religion, de croire ou non à certains dogmes et de laisser chacun libre d'exprimer sa pensée. Le Québec est une société laïque : la religion et la politique sont deux entités distinctes.

De cette liberté découle une volonté de laïciser l'espace public de sorte que chaque citoyen ou citoyenne soit reconnu comme un être humain et non comme

un être religieux. Nous nous définissons en effet comme québécois ou canadien-français mais non pas comme catholique, protestant, athée ou agnostique. Nous parlons de communauté québécoise française et non de communauté juive ou musulmane.

Cette liberté se reflète aussi dans nos rapports entre les hommes et les femmes. Au Québec, les hommes et les femmes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ils sont égaux et tous les québécois tiennent à cette égalité qui a été gagnée suite à de chaudes luttes. Nous voulons que toutes les nouvelles arrivantes bénéficient de cette liberté que nous, femmes québécoises, avons réussi à imposer.

Les valeurs d'accueil, de partage et d'hospitalité sont aussi nôtres. Le travail fait aussi partie de nos valeurs et nous a été transmis par nos ancêtres qui ont défriché la terre au prix de mille souffrances.

Nous sommes québécois et à plusieurs égards nous ressemblons aux autres êtres humains sur la planète parce que la terre est maintenant presque devenue un village. Il importe cependant que nous conservions intactes les valeurs qui nous rassemblent.

## II

L'égalité entre les hommes et les femmes est à mon point de vue non négociable. Il ne peut y avoir d'accommodements raisonnables qui viennent à l'encontre de cette égalité. C'est pourquoi, cette égalité homme-femme doit primer sur toutes les croyances religieuses et tous les dogmes des religions. Nous ne devons permettre à quiconque de transgresser cet acquis.

On nous répond souvent : La Charte des Droits et Libertés est la sauvegarde de cette liberté. À cette assertion, je réponds que la Charte dit aussi que chacun a la liberté de pratiquer sa religion et de garder, lorsqu'il entre au Canada, sa culture et ses coutumes. Le Canada se veut un pays multiculturel. On doit comprendre que pour certains arrivants, la religion fait partie de la vie de tous les jours et se pratique 24 heures par jour, soit au travail, au restaurant, dans les loisirs, les études etc... Au Québec, nous voulons que la pratique religieuse se fasse dans un lieu de culte ou à la maison. La pratique religieuse, pour nous, est un acte hautement personnel et intime. Il faut que tous les arrivants soient conscients de cette particularité québécoise qui fait partie de notre identité et de nos valeurs. C'est pourquoi, il ne saurait être question pour un arrivant de demander que les hommes soient exclus des piscines ou de tout autre lieu public parce qu'une femme fréquente ce lieu, à cause de croyances religieuses. Il ne saurait être question non plus qu'un homme médecin ne puisse soigner une femme ou qu'une policière ne puisse exercer son travail auprès d'un homme à cause de la religion de ces derniers. Il est impérieux que tous les immigrants soient informés de cette particularité québécoise et qu'il n'y aura aucun accommodement possible.

Je crois que les accommodements sont non seulement raisonnables mais nécessaires lorsqu'ils permettent à une personne, qui n'a pas choisi son handicap ou sa particularité physique, de mener une vie normale. Ces accommodements visent à l'inclure à la vie de ses concitoyens et à lui permettre de gagner sa vie et celle de sa

famille. Cette personne n'a pas choisi d'être aveugle ou sourde. Ce n'est pas une croyance. L'homme qui demande un examinateur pour passer son examen de conduite veut un privilège qui n'est pas exigé par son état mais par la croyance qu'une femme ne peut accomplir l'acte de lui faire passer un examen. Cet accommodement est déraisonnable et doit être évité à tout prix. Il est donc nécessaire d'établir des balises claires et strictes en se basant sur notre valeur de l'égalité entre les hommes et les femmes au Québec.

Pour les immigrants de confession musulmane, le port du voile, du hidjab ou de la burka est recommandé par les imans même si, semble-t-il, nulle part dans le Coran, on ne retrouve cette exigence. Je crois, pour ma part, que le voile est un symbole très puissant. Il veut d'abord protéger la femme de la convoitise des hommes. C'est, à mon sens, un faux objectif. En effet, comment les simples cheveux d'une femme puissent-ils exciter à ce point un homme? Les hommes musulmans sont-ils si différents?

La femme voilée est « plus pure » que sa concitoyenne qui ne porte pas le voile. J'ai entendu à maintes reprises à la télévision, des musulmans disant qu'elles ne portent pas le voile mais qu'elles admirent celles qui le portent parce que c'est un geste difficile. Cette musulmane est « plus religieuse » que sa consœur et elle a sûrement plus de mérites... Elle l'est à l'évidence beaucoup plus que toutes les québécoises qui ne portent pas le voile. Cette attitude n'aide en rien l'intégration .

Le voile est aussi un instrument de propagande. La femme voilée affiche clairement son orientation religieuse et se distingue de toutes. Son geste ne vise pas l'inclusion mais vise plutôt à l'exclure et à la distinguer de son entourage. Pour l'aborder, un effort est exigé. Le voile est un frein à l'intégration.

Le voile est aussi un instrument politique car pour les musulmans, il ne saurait y avoir de distinction entre la religion et la politique. Toute femme voilée crie haut et fort qu'elle est musulmane et qu'elle doit être considérée comme telle partout dans sa vie quotidienne.

Le voile est aussi un signe que l'homme et la femme ne sont pas égaux puisque seules les femmes doivent ainsi se vêtir. C'est une forme de contrôle imposé par les hommes ou par la religion. Les femmes dans les pays musulmans se battent pour retirer ce voile; certaines se sont fait tuer pour avoir voulu enlever leur voile.

Au Québec, en tant que société laïque et évoluée, nous nous devons d'interdire le port du voile dans tous les endroits publics. Il ne saurait donc être question de permettre le port du voile dans les écoles, les hôpitaux, les restaurants, les lieux de loisirs car le voile divise et exclut. Le marché du travail ne devrait pas être ouvert à une femme voilée. Si nous voulons que les immigrantes accèdent rapidement à la liberté d'action et de parole et qu'elles se sentent l'égale de leur conjoint, nous devons interdire le port du voile, du hidjab et de la burka. Un petit symbole religieux pourrait être permis mais sans ostentation.

En conclusion de ce point, je réitère que l'égalité entre les hommes et les femmes est une valeur non négociable et qu'aucun accommodement faisant fi de cette valeur ne peut être accordé.

### III.

Pour assurer une certaine paix sociale, j'espère que les recommandations de votre rapport donneront des balises claires et strictes sur la façon d'aborder la gestion des accommodements. Nous avons voulu au Québec déconfessionnaliser nos institutions, il ne saurait donc être question que diverses confessions religieuses envahissent l'espace public. Néanmoins, des symboles religieux chrétiens, faisant partie de notre patrimoine et de notre histoire, devront être conservés. Je pense à la Croix du Mont-Royal par exemple.

Vous avez mentionné, lors des audiences publiques, que nous nous inquiétons beaucoup trop au Québec, puisque les immigrants qui posent problème concernant les accommodements à cause de motifs religieux ne représentent que 1,5% de la population.

Je crois, au contraire, que notre vigilance peut nous épargner de grandes souffrances dans l'avenir parce que l'immigration des personnes de diverses religions est susceptible d'augmenter car ce sont pour plusieurs d'entre eux des francophones, donc des immigrants qui auraient théoriquement plus de facilité à s'intégrer si nous faisons abstraction de leur religion. Ils ont de plus un haut taux de natalité.

Je vous répondrai aussi ceci. Avec 1,5% de la population, certains musulmans ont réussi à provoquer et à obtenir des privilèges injustifiés ; qu'est-ce qu'on pourra faire lorsqu'ils seront autour de 10%? De plus, les privilèges qu'on donne dans l'insouciance et pour se débarrasser d'une patate chaude deviennent des acquis que les suivants vont à leur tour exiger. La démocratie est toujours une valeur fragile. Certains se servent de notre démocratie pour avoir des privilèges injustifiés et pour nier nos valeurs mais ils sont les derniers à vraiment vouloir mettre en pratique cette si précieuse démocratie.

Je vous ai aussi entendu dire que les jeunes sont plus ouverts que leurs aînés face à l'immigration et aux exigences déraisonnables de certains. Vous semblez même en être heureux. Des sondages le prouvent. Ils n'ont pas peur de l'avenir. Je considère que la raison est simple. Les jeunes n'ont pas connu la période d'obscurantisme que nous, aînés et aînées avons connue. Ma mère a dû avoir la signature de mon père pour acheter une maison avec son propre héritage. Nous, les femmes québécoises, venons de loin. Les jeunes n'ont pas connu la culpabilité, la crainte constante du péché. Ils n'ont pas connu les interdits au point de vue de la sexualité et les diktats des prêtres face à la contraception. Ils n'ont pas connu les exigences de l'Église à propos de tout. Ils croient que la liberté de pensée et d'action est un acquis pour toujours. Ils se trompent. La liberté doit se gagner quotidiennement. La démocratie est fragile. Il est facile de faire déraiper tout le processus démocratique. Parmi les nouveaux arrivants se glissent des extrémistes qui excellent dans l'art de se servir de notre démocratie afin d'arriver à leurs fins. De compromissions en compromissions, nous risquerions de connaître un « aplaventrisme » constant et de ne plus être nous-mêmes. Les québécois ont réagi vivement aux

accommodements déraisonnables. Ils sont à l'affût car nous avons toujours eu à nous défendre pour assurer notre survie. Nous sommes aguerris face aux discours fallacieux et aux hypocrisies de toutes sortes. Nous en avons vu d'autres. C'est ce que les jeunes n'ont pas vu. C'est pourquoi ils ne réagissent pas comme les plus âgés de notre population. Les immigrants partagent selon les sondages notre crainte. C'est que les immigrants, eux aussi, en ont vu d'autres et ils ne veulent pas perdre les acquis que leur a donnés le Québec en ce qui a trait à la liberté.

Je crois qu'il est grand temps que nous prenions position et que nous mettions les balises claires pour tous les immigrants déjà installés et pour tous les autres qui viendront. Le Québec est une société distincte. Nous devons, s'il le faut, amender notre Charte des Droits et Libertés pour affirmer la primauté de l'égalité des sexes sur les croyances religieuses.

Des balises devraient être aussi clairement énoncées dans votre rapport, comme par exemple :

- La pratique religieuse ne devrait pas avoir lieu dans aucun espace public, autre qu'une église, une synagogue, une mosquée. L'aménagement de local de prière dans un lieu de travail ou de loisir m'apparaît être de l'ordre de l'invasion religieuse. Pour quelles raisons, alors, les catholiques, les juifs et autres, n'auraient pas droit à leur propre local? Nous nous dirigerions vers un chaos religieux. Nous sommes une société laïque et cela doit se refléter dans l'espace public.
- Des menus spéciaux ne devraient pas être accordés pour des motifs religieux. Si la croyance de la personne l'exige, il est toujours possible pour cette personne de faire un autre choix ou de s'apporter un lunch lorsque ce n'est pas possible. Je n'arrive pas à comprendre qu'on a condamné une commission scolaire sur la base de notre Charte à verser une compensation de 4,000\$ à un musulman dont le fils avait mangé du porc à la garderie. Ce sont ces décisions tout à fait révoltantes qui font déborder le vase de notre tolérance. Et pourtant, ils ne sont que 1,5% de la population...
- Le lavage des pieds se fait à la maison et non dans des lavabos publics. D'ailleurs, cette croyance vient probablement d'un temps reculé où les personnes vivant dans le désert et à forte chaleur avaient sûrement besoin de se rafraîchir. Cette coutume m'apparaît tout à fait anachronique avec toutes les facilités de notre époque. On ne peut imaginer toutes les croyances aussi farfelues les unes que les autres qu'on se devrait de respecter. Sommes-nous au 21<sup>e</sup> siècle?
- Des religieux ou des hommes ayant des problèmes avec leur chasteté devraient prendre eux-mêmes les moyens de sauvegarder leur pudeur sans brimer les droits des femmes comme nous l'avons vu au YMCA.

Des accommodements qui briment les droits, qui sont contraires à l'hygiène, qui demandent une dépense superflue, qui divisent les personnes au lieu de les unir ne devraient jamais être accordés.

## Conclusion

Le rapport de votre Commission est de la plus haute importance. Vous allez, par vos recommandations, marquer le développement de notre société et permettre à nos politiciens de jouer leur rôle avec brio. Ces politiciens, d'ailleurs, tous partis confondus, nous ont bien déçus. Nos politiciens se cachent et craignent la réaction des minorités. J'espère que vous aurez le courage qui leur manque. Vous pouvez, comme l'a fait la loi 101, assurer un meilleur avenir pour les futures générations. Votre travail est très difficile mais j'espère que vous prendrez le temps d'établir des principes clairs. Nous n'avons pas besoin de nuances et de tergiversations.

Les québécois sont des gens accueillants et ouverts aux divers groupes ethniques. Nous avons intégré avec succès des milliers d'immigrants, qui d'ailleurs, partagent en grande majorité les mêmes craintes que nous. Il faut bien dire que ces vagues nous sont venues d'immigrants en grande majorité de confessions religieuses moins vindicatives. Ces immigrants veulent un meilleur avenir pour leurs enfants et viennent nous enrichir de leurs expériences, de leur compétence et de leur bon vouloir. Ils seront toujours les bienvenus chez nous. Il faudra cependant que tous les autres qui veulent nier nos valeurs et nous dicter leur point de vue sachent que le Québec est différent et qu'il ne s'en laissera pas imposer.

Si la Charte des Droits et Libertés du Canada vient nous empêcher d'exercer nos politiques, comme il l'a fait pour le kirpan, il faudra bien qu'un jour, nous décidions tous ensemble de notre avenir comme nation et que nous choissions une fois pour toutes de mener nos propres affaires à notre manière. C'est la réalisation que je nous souhaite, à nous, Québécois et Québécoises.

Je vous remercie de m'avoir lue et de m'avoir donné la joie de m'exprimer en toute liberté.